

ASSEMBLEE
GENERALE

Distr.
GENERALE
A/5574
17 octobre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-huitième session
Point 9 de l'ordre du jour

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE,
LE 15 OCTOBRE 1963, PAR LE CHEF DE LA DELEGATION
PHILIPPINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer aux déclarations que le représentant du Royaume-Uni et le représentant de la Malaisie ont faites à la 1234^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale, le 8 octobre, et à la 1237^{ème} séance plénière, le 10 octobre, en réponse à la déclaration que j'ai moi-même faite à la 1233^{ème} séance plénière, le 8 octobre.

Ayant dû quitter New York le 8 octobre, immédiatement après avoir fait cette déclaration, ce n'est qu'à mon retour, hier soir, que j'ai pu prendre connaissance du compte rendu sténographique des déclarations du Royaume-Uni et de la Malaisie. La discussion générale étant close, je souhaiterais demander, à titre exceptionnel, que le texte ci-après soit inséré dans les comptes rendus de l'Assemblée générale et distribué à toutes les délégations :

"La délégation philippine n'a pas l'intention de rouvrir le débat sur la question de la Malaisie. Toutes les parties intéressées ont exposé leur manière de voir et notre délégation croit sincèrement que le moment est venu de faire taire les récriminations et de frayer la voie à la conciliation.

"Le secrétaire aux affaires étrangères des Philippines sait que le débat sur la Malaisie a mis à jour des divergences d'opinions quant aux clauses et principes de l'Accord de Manille. Il reconnaît que ces divergences sont inhérentes à la nature même du différend.

28

"Cependant, pour ce qui est des faits qu'il a évoqués dans sa déclaration du 8 octobre et des citations qu'il y a faites, il tient à déclarer formellement qu'il rejette toute affirmation tendant à mettre en doute l'exactitude de ces faits et citations et qu'il maintient chacun des termes de sa déclaration".

Le secrétaire aux affaires étrangères,
Chef de la délégation philippine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Salvador P. LOPEZ
